

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 282-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.742

Déposée le: 28.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Ammann (Bern, LG) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Le canton a-t-il déjà des projets au Ringhof?

Le canton travaille au projet du nouveau centre de police de Berne, à Niederwangen. Dans le cadre de la planification, il a laissé entendre que la Police cantonale déménagera du Ringhof au Nordring 30. Le conseil municipal a chargé la Ville de Berne d'acquérir, dans la mesure de ses possibilités, l'immeuble situé au Nordring afin d'y réaliser une maison des associations.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton sait-il déjà clairement s'il aura besoin du bâtiment après le déménagement de la Police cantonale ?
2. Si le canton a besoin du bâtiment, pour quel usage et pour quand ?
3. Si le besoin n'est pas encore clairement établi : quelles questions / problématiques doivent encore être réglées avant de l'établir ?
4. Si le canton n'a pas besoin du bâtiment : a-t-on déjà décidé s'il serait vendu ou loué ?
5. Le canton de Berne est-il prêt à prendre en considération la possibilité d'accorder un droit de préemption à la Ville de Berne pour l'immeuble situé au Nordring ou peut-être de l'échanger contre un autre immeuble appartenant à cette dernière ?

Destinataire

- Grand Conseil